

SERVICE / DIVISION	Service de la planification et réalisation de projets / Planification et réalisation de projets	No SD SD-2024-4497
OBJET	Recommander au conseil d'approuver la transaction et quittance à intervenir entre la Ville de Laval et Cardin Julien inc. concernant les services professionnels intégrés pour la réalisation des plans et devis ainsi que les services durant les travaux dans le cadre de la construction du pavillon du bois de l'Équerre	
No dossier(s) interne(s) : 16707-BDE No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 21-Sainte-Rose Date CE souhaitée : 2024-09-04 Date CM souhaitée : 2024-09-10		
Actions : RÉGLEMENT HORS COUR Demande d'achat : Oui CT requis : Oui		

SERVICE / DIVISION	Service de la planification et réalisation de projets / Planification et réalisation de projets	No SD SD-2024-4497
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2023-04-04 CM-20230404-276 AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT OS-SP-30310</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Flavia Alexandra Novac APPUYÉ PAR : Nicholas Borne</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'autoriser un mandat à Cardin Julien inc., au montant total de 629 530,67 \$, pour les services professionnels d'architectes pour la préparation des plans et devis ainsi que les services durant la construction pour les travaux de construction d'un pavillon au bois de l'Équerre, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres, à savoir:</p> <p>la phase A «études», comprenant les plans et devis et les documents de soumission ainsi que l'obtention des autorisations et certificats requis, au montant de 498 522,40 \$;</p> <p>la phase B «exécution des travaux, soutien technique durant les travaux», au montant de 52 204,40 \$;</p> <p>la phase C «exécution des travaux, surveillance des travaux», au montant de 78 803,87 \$;</p> <p>ces 2 derniers montants étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;</p> <p>et, dans un premier temps, d'autoriser la firme susdite à procéder à la phase «études, plans et devis», et ce, dès que le chargé de projet responsable du dossier l'aura avisée par écrit;</p> <p>de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat OS-SP-30310, lot 1.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-967)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2021-10-05 CM-20211005-973 ADJUDICATION - CONTRAT OS-SP-30310 - APPEL D'OFFRES ANNULÉ - LOT 3</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adjuger les lots 1 et 2 du contrat OS-SP-30310, aux soumissionnaires et aux montants ci-dessous mentionnés, pour une entente-cadre concernant des services professionnels d'architectes pour différents mandats pour la Ville de Laval, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:</p> <p>Cardin Julien inc. Lot 1 1 379 700 \$;</p> <p>Beaupré Michaud et Associés, Architectes S.E.N.C.R.L. Lot 2 1 149 750 \$;</p> <p>d'annuler le lot 3 dudit appel d'offres.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-4398)</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la planification et réalisation de projets / Planification et réalisation de projets	No SD SD-2024-4497
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>La présente demande vise à redresser le contrat ARCH-1-001 inclus au contrat-cadre OS-SP-30310 dans le cadre des travaux du pavillon du bois de l'Équerre (BDE).</p> <p>En avril 2023, le conseil municipal a approuvé le mandat ARCH-1-001 de services professionnels d'architectes à titre de consultant principal pour la préparation des plans et devis ainsi que les services durant la construction d'un pavillon au bois de l'Équerre à la firme Cardin Julien inc. via le lot #1 de l'entente-cadre OS-SP-30310 avec un budget interne de construction de 5,8M\$ avant taxes. Les plans et devis définitifs devaient être complétés dans un délai de 120 jours de calendrier, soit à la mi-août 2023.</p> <p>Le projet, initié par le Service des immeubles, parcs et espaces publics (IPEP) et inscrit au PTI au montant de 9,8M\$ (taxes nettes), est passé sous la gouverne du Service de la planification et réalisation de projets (SPRP) en juin 2023. En cours de mandat, il a été découvert que le site projeté pour le pavillon n'était desservi par aucuns services municipaux d'égouts ou d'aqueduc tel qu'exigé par le nouveau Code de l'urbanisme lors de la construction d'un tel pavillon. De ce fait, et après avoir été suspendues pour permettre la réalisation d'études préalables, les activités de conception ont pu reprendre en janvier 2024, la prolongation de l'aqueduc sur le rang de l'Équerre ayant entretemps été approuvée par la Ville.</p> <p>Le 12 avril 2024, Cardin Julien inc. a formulé une réclamation légitime à l'endroit de la Ville en invoquant des ajustements pour des changements dans la portée du projet, des modifications au budget du projet, un retour en arrière dans la conception et l'allongement de l'échéancier de conception.</p> <p>Considérant ce qui précède, l'enveloppe budgétaire de l'entente contractuelle devra être rehaussée selon les résolutions à être adoptées suivant l'approbation du sommaire décisionnel (SD-2024-4419) pour permettre la poursuite du mandat et le bon déroulement de la suite du projet. Le montant demandé a été négocié avec les professionnels et est conforme avec la fiche PTI du projet.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Le présent investissement de 421 085 \$ (taxes nettes incluses) s'inscrit dans le cadre du projet "Pavillon bois de l'Équerre" pour lequel un montant de 13 588 000 \$ est prévu au PTI dont 1 440 000 \$ en 2024. Financement: Règlement d'emprunt L-13081-F et sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la planification et réalisation de projets / Planification et réalisation de projets	No SD SD-2024-4497
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil d'approuver la transaction et quittance à intervenir entre Ville de Laval et Cardin Julien inc. concernant le contrat OS-SP-30310, réquisition ARCH-1-001, pour les services professionnels intégrés pour la réalisation des plans et devis ainsi que les services durant la construction du pavillon du bois de l'Équerre;</p> <p>d'autoriser le directeur ou la directrice adjointe aux réalisations de projets du Service de la planification et réalisation de projets à signer pour et au nom de la Ville ladite Transaction et quittance, de prescrire que cette transaction ne requiert pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière;</p> <p>le tout conditionnellement à l'approbation du SD-2024-4419 par le conseil municipal.</p> <p>de recommander au conseil d'autoriser une dépense au montant de 203 628,65 \$, taxes nettes incluses, requis pour défrayer les coûts de la transaction et quittance concernant le contrat OS-SP-30310, réquisition ARCH-1-001, pour les services professionnels intégrés pour la réalisation des plans et devis du pavillon du bois de l'Équerre, conditionnellement à l'approbation du SD-2024-4419 par le conseil municipal.</p> <p>de recommander au conseil d'autoriser une dépense au montant maximal de 217 455,47 \$, taxes nettes incluses requis pour défrayer le coût des honoraires à Cardin Julien inc. concernant le contrat OS-SP-30310, réquisition ARCH-1-001, pour les services durant les travaux de construction du pavillon du bois de l'Équerre, conditionnellement à l'approbation du SD-2024-4419 par le conseil municipal et à l'adjudication du contrat pour les travaux de construction du pavillon du bois de l'Équerre par le conseil municipal.</p> <p>D'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au règlement L-13081-F un montant de 203 800 \$ (taxes nettes incluses) sur un terme de 20 ans, conditionnellement à l'approbation de la transaction et quittance et à l'approbation du SD-2024-4415 par le conseil municipal.</p> <p>D'autoriser des crédits au montant de 217 500\$ (taxes nettes incluses) pour assurer le financement des services durant les travaux dans le cadre de la construction du pavillon du bois de l'Équerre et ce, pris à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations, conditionnellement à l'approbation de la transaction et quittance et à l'approbation du SD-2024-4415 par le conseil municipal.</p>		
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1813914 Coût estimé affectant l'année en cours : 421 083,98 \$ CM requis :Oui		
Annotation(s)		
La 2e recommandation, ainsi que les 2 dernières recommandations pour le financement, ne requierent pas l'approbation du CM.		
Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.		
_____ ZIZZI, ANGELA (53268) Trésorier adjoint		_____ 2024-08-30 AN - MS - JR